

COMMISSION PERMANENTE DU 17 OCTOBRE 2019

Rapport n° CP 2019-420 :
Attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence
artistique et culturelle (3^e affectation pour 2019)

Texte de l'amendement :

Un article supplémentaire, ainsi rédigé, est ajouté à la délibération :

« Article 5 – Mains d'œuvre : un bien commun artistique et culturel à sauvegarder
S'engage à mobiliser les moyens dont dispose la Région Île-de-France (financiers, fonciers, patrimoniaux...) pour participer à l'élaboration d'une solution constructive. »

Exposé des motifs :

MAINS D'ŒUVRE A SAINT OUEN :
UN TIERS LIEUX CULTUREL ET HISTORIQUE A SAUVEGARDER

En choisissant d'établir son nouveau siège à Saint-Ouen, la Région Île-de-France choisissait de valoriser une présence artistique et culturelle locale forte, entre autres orchestrée par cette ancienne friche industrielle, MAINS D'ŒUVRES qui figure aujourd'hui parmi les premiers tiers lieux historiques, l'un des tout premier à avoir investi des territoires industriels en friche hors des sentiers battus parisiens.

Mais, aujourd'hui, MAINS D'ŒUVRES est en danger.

Après des années de menace, ce lieu fait l'objet d'une expulsion demandée par le maire UDI de Saint-Ouen, William Delannoy. Les décisions de ce dernier se suivent et contredisent les grands discours sur la culture de Madame Péresse qui a pourtant choisi d'installer le siège du Conseil régional d'Île-de-France dans cette commune. La Présidente de Région qui, depuis 4 ans, clame haut et fort vouloir défendre et renforcer la culture hors de Paris, peut dans cette situation donner des preuves de cette volonté. Il ne faut pas que ce lieu reconnu de toutes et tous ferme. La Région doit donc le soutenir.

Avec cette expulsion, ce sont des centaines d'artistes en résidence soutenus par les collectivités locales et l'État, des dizaines de salarié·e·s, des milliers habitant·e·s, d'usager·ère·s quotidiens qui se retrouvent dehors. Mais c'est surtout une certaine idée de faire société, de créer du commun qui est ici mise à mal. MAINS D'ŒUVRES doit rester ouvert.

Le rôle des pouvoirs publics est de soutenir les lieux de création artistique et culturelle d'autant plus quand leur ouverture aux publics est si grande. La ville de Saint-Ouen dispose de suffisamment de foncier pour que le Conservatoire de musique, que le maire voudrait installer dans les locaux de Mains d'œuvres, soit construit ailleurs.

Il ne s'agit pas d'opposer les services publics et les lieux de culture entre eux, mais de respecter les projets qu'ils développent et qui sont, bien évidemment, complémentaires.

Comme en 2018, l'exécutif francilien doit soutenir financièrement l'association mais aussi la soutenir politiquement en disant publiquement que la région est pour le maintien de MAINS D'ŒUVRES dans son lieu historique à Saint-Ouen.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

